



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 114 de l'ordre du jour provisoire*

Suite donnée aux textes issus du Sommet du Millénaire

Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis dans l'application de la partie de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale intitulée « Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme », par laquelle l'Assemblée générale a créé une entité composite, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ou ONU-Femmes. Le rapport porte sur les principes généraux, la gouvernance de l'Entité, l'administration et les ressources humaines, le financement et les mesures de transition.

* A/67/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 64/289 sur la cohérence de l'action du système, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à ses soixante-sixième et soixante-septième sessions, un rapport intérimaire sur l'application de la partie de la résolution intitulée « Renforcer les mécanismes institutionnels en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme ». Le présent rapport, établi pour donner suite à cette demande, porte sur les principes généraux, la gouvernance de l'Entité, l'administration et les ressources humaines, le financement et les mesures de transition.

2. Dans la même résolution, l'Assemblée générale a en outre décidé d'examiner les travaux d'ONU-Femmes à sa soixante-huitième session et prié le Secrétaire général de lui présenter, à la même session, un rapport complet sur la question.

3. Un premier rapport intérimaire a été soumis à l'Assemblée générale à sa soixante-sixième session (A/66/120). Le présent rapport fait le point sur les progrès accomplis depuis, en mettant l'accent sur les aspects institutionnels et les problèmes rencontrés deux ans après la création de l'Entité et 18 mois après qu'elle est devenue pleinement opérationnelle, le 1^{er} janvier 2011.

II. Bilan général des progrès accomplis

A. Principes généraux

4. Depuis le 1^{er} juillet 2011, date de finalisation du précédent rapport intérimaire, ONU-Femmes a encore regroupé les mandats et fonctions des quatre entités qui œuvraient précédemment en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes (Bureau de la Conseillère spéciale pour la problématique hommes-femmes et la promotion de la femme et Division de la promotion de la femme du Secrétariat, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme et Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme. L'Entité mène désormais une action unifiée associant étroitement les mesures de soutien normatif fournies aux organes intergouvernementaux, les activités opérationnelles sur le terrain et l'exercice de son rôle en matière de coordination. L'Entité est l'organisme chef de file pour ce qui est des questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes, ce qui a permis d'améliorer la prise en compte de ces questions au sein des organismes des Nations Unies et la coordination et la cohérence des activités menées dans ce domaine.

5. L'Entité poursuit l'objectif crucial que constituent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes en partenariat avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, la société civile et d'autres parties prenantes. Elle s'emploie aussi à faire comprendre que ces questions sont d'une importance cruciale pour accomplir des progrès plus rapides sur la voie des objectifs que se sont fixés les Nations Unies en ce qui concerne le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme. L'Entité a amplement démontré sa pertinence et ses atouts en tant qu'organe composite intégrant les fonctions de soutien normatif, les activités opérationnelles et les dispositifs de coordination.

6. ONU-Femmes s'est efforcée de tirer parti des progrès accomplis à l'échelle mondiale et intergouvernementale en ce qui concerne l'égalité des sexes pour appuyer les efforts de développement nationaux sur le terrain. Par une approche intégrée, l'Entité donne des résultats de plus en plus probants en aidant les États Membres qui le souhaitent à rendre leur appareil normatif et leurs activités plus cohérentes et en œuvrant à la coordination et à la promotion de la transparence des activités du système des Nations Unies dans le domaine de l'égalité des sexes et de l'autonomisation et de la promotion des femmes. Elle opère en suivant son plan stratégique, un cadre stratégique et les budgets approuvés par les organes intergouvernementaux compétents.

7. Après des modifications apportées par le Comité du programme et de la coordination au cadre stratégique pour 2012-2013 (A/66/16), celui-ci a été adopté, avec le budget-programme de l'exercice, par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/246, qui est venue donner une base solide aux cadres de planification et de budgétisation d'ONU-Femmes. Le plan stratégique d'ONU-Femmes pour 2011-2013 (UNW/2011/9) a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2011/3. Le Conseil d'administration a ensuite approuvé, dans sa décision 2011/5, le budget institutionnel d'ONU-Femmes pour 2012-2013 (UNW/2011/11), prévoyant des crédits pour la poursuite du processus de gestion du changement, notamment l'examen des structures régionales et une initiative visant à améliorer l'efficacité de l'Entité pour renforcer encore ses capacités, en particulier à l'échelle nationale et régionale. ONU-Femmes a désormais engagé la phase préparatoire des prochains projets de budgets biennaux.

8. Les progrès accomplis par l'Entité dans l'exécution de ses mandats, dans le respect des priorités fixées, sont décrits dans les rapports de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive à la Commission de la condition de la femme (E/CN.6/2012/2) et au Conseil d'administration d'ONU-Femmes (UNW/2012/1), comme demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289. Ces rapports, ainsi que d'autres rapports à l'intention des organes intergouvernementaux, ont donné une vue d'ensemble des travaux de l'Entité et des retombées et résultats obtenus grâce à l'intégration de ses responsabilités et fonctions.

9. Des résultats significatifs ont été atteints pour les six grands domaines dans lesquels ONU-Femmes axe ses efforts : améliorer l'autonomie et la participation des femmes dans tous les domaines qui les concernent; élargir l'accès des femmes, en particulier des plus exclues, à l'autonomisation et aux possibilités économiques; lutter contre la violence à l'égard des femmes et des filles et élargir l'accès aux services destinés à celles qui en ont été victimes; renforcer les responsabilités des femmes dans les domaines de la paix, de la sécurité et de l'action humanitaire; appuyer l'établissement des plans et budgets nécessaires dans le domaine de l'égalité des sexes à tous les niveaux. Des progrès notables ont été accomplis en ce qui concerne la gestion et l'efficacité de l'organisation.

10. Pendant la période considérée, ONU-Femmes a fait fond sur les partenariats nationaux et mondiaux pour promouvoir la participation des femmes aux élections. Par exemple, en Égypte, grâce à ses efforts de sensibilisation et de mobilisation des électrices, le nombre de femmes ayant voté aux élections législatives de 2011 est passé de 40 % à environ 46 %. L'autonomisation économique a été l'axe d'effort principal de la programmation d'ONU-Femmes en 2011, l'accent étant mis non plus tant sur la sécurité économique et la réalisation de projets modestes que sur des

interventions structurelles, notamment l'accès des femmes aux moyens de production, aux marchés, aux services et au travail décent. Par exemple, en Éthiopie, un programme conjoint sur l'égalité des sexes dirigé par ONU-Femmes a permis de fournir un soutien à l'Agence fédérale pour les microentreprises et les petites entreprises, notamment en offrant à près de 4 000 femmes une formation aux techniques de commercialisation et à la gestion d'entreprise, et en enseignant à plus de 5 000 autres comment créer leur entreprise ou développer leurs activités. Dans un effort pour mettre un terme à la violence à l'égard des femmes, ONU-Femmes a facilité la réalisation des réformes politiques et juridiques, l'élaboration des plans d'action nationaux et l'amélioration de la qualité de la prestation de services dans 37 pays. Elle a profité de son nouveau rôle d'organisme chef de file pour les questions d'égalité des sexes pour promouvoir la mobilisation des femmes au service de la paix et de la sécurité, par exemple en appuyant la tenue de consultations directes entre les hauts responsables de l'ONU et des femmes venues de 15 pays. Enfin, ONU-Femmes a soutenu l'incorporation dans les plans et budgets d'objectifs et d'indicateurs de résultats tenant compte de la problématique hommes-femmes et adaptés aux différents secteurs afin de faciliter l'évaluation des progrès accomplis et d'assurer la transparence en matière de mise en œuvre, les liant à l'application de cadres normatifs. Par exemple, grâce à l'assistance technique qu'ONU-Femmes lui a offerte, l'Éthiopie a publié un plan national assorti d'indicateurs et de cibles diverses en matière d'égalité des sexes, tandis que l'Albanie, le Pakistan et la République-Unie de Tanzanie ont inclus des indicateurs sur la question dans leurs cadres de suivi des résultats des institutions gouvernementales.

11. La nécessité de tirer parti de la synergie existant entre les efforts normatifs et opérationnels déployés en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes constitue le fondement du mandat d'ONU-Femmes. En 2011, ONU-Femmes a jeté les bases de son approche en mettant en place une stratégie en quatre volets. Elle a en premier lieu utilisé les forums intergouvernementaux s'intéressant tout particulièrement à l'égalité des sexes pour réaffirmer et renforcer les normes existantes, souligner les lacunes en matière de mise en œuvre et formuler des recommandations générales, notamment à la Commission du statut de la femme et au Conseil économique et social. En deuxième lieu, l'Entité s'est efforcée d'intégrer une dimension « hommes-femmes » dans les grands processus mis en place par les Nations Unies et autres processus permettant l'élaboration de programmes, tels que la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et les préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable. En troisième lieu, elle n'a cessé de s'employer à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient abordées aussi bien en tant que questions intersectorielles que comme des questions indépendantes essentielles au développement, aux droits de l'homme et à la paix et la sécurité. En quatrième lieu, elle a de plus en plus fait fond sur les faits observés et les données d'expérience obtenues à l'échelon des pays, les partenariats avec les États Membres, les organisations de la société civile et les organismes des Nations Unies et ses propres fonctions d'information et de sensibilisation, notamment en renforçant les capacités des gouvernements et des agents nationaux.

12. Lors d'un événement organisé en marge de la soixante-sixième session de l'Assemblée générale, les femmes chefs de gouvernement ont publié une déclaration commune sur la participation politique des femmes, qui constitue un exemple

probant de la manière dont ONU-Femmes fait fond sur des processus informels pour obtenir davantage de résultats sur le plan intergouvernemental. Les débats qui se sont déroulés à cette occasion ont encouragé l'adoption par l'Assemblée de la résolution 66/130 sur la participation des femmes à la vie politique. Cette résolution et les autres mandats législatifs sur la question offrent un cadre solide pour les activités opérationnelles d'ONU-Femmes dans le domaine d'activité clef de la participation des femmes, notamment à des postes de responsabilité. De même, ONU-Femmes a mis à profit les débats de l'Assemblée sur la condition de la femme en milieu rural pour le thème prioritaire de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (l'autonomisation des femmes rurales et leur rôle dans l'élimination de la pauvreté et de la faim, le développement et le règlement des problèmes actuels), afin de forger un nouveau programme conjoint avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international pour le développement agricole et le Programme alimentaire mondial dans le but d'accélérer le rythme des progrès sur la voie de l'autonomisation économique des femmes rurales. Ce programme conjoint contribue à l'application de la résolution 66/129 de l'Assemblée sur l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural.

B. Rôle de coordination de l'Entité

13. Pendant l'année écoulée, ONU-Femmes est parvenue à améliorer la coordination des efforts déployés au sein du système des Nations Unies et à instaurer des partenariats stratégiques en vue de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Elle a su pleinement tirer parti de son rôle d'organisme chef de file pour susciter des initiatives communes plus cohérentes, améliorer la prise en compte des questions d'égalité à l'échelle du système, développer et appliquer des cadres de responsabilisation et améliorer l'égalité des sexes et la condition de la femme au sein des organismes des Nations Unies.

14. Des résultats ont été obtenus à plusieurs niveaux. Grâce à la participation d'ONU-Femmes à des mécanismes de coordination comme le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses trois piliers (le Comité de haut niveau sur les programmes, le Comité de haut niveau sur la gestion et le Groupe des Nations Unies pour le développement), l'importance de la condition de la femme est mieux prise en compte en ce qui concerne les grandes questions politiques, comme en témoigne la déclaration du Conseil des chefs de secrétariat à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Istanbul, en mai 2011, dans laquelle la nécessité de réaliser l'égalité des sexes et d'autonomiser les femmes dans les pays les moins avancés a été reconnue.

15. La mise au point d'un plan d'action pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes à l'échelle du système, qui a été examiné par le Conseil des chefs de secrétariat au mois d'avril 2012 en vue de son application, constitue un franc succès en termes de coordination et de direction. Ce plan d'action a été établi au terme d'un processus de collaboration et de consultation et après une phase pilote avec un nombre restreint d'entités pour s'assurer de son applicabilité et de son utilité. Il constitue un cadre de responsabilité unifié pour toutes les entités des Nations Unies, selon une approche par tableau de bord et en fixant un nombre minimum d'obligations et de normes pour la prise en compte des questions d'égalité des sexes en faisant fond sur les mandats intergouvernementaux. Il traite de la

gestion axée sur les résultats, des ressources financières et humaines, notamment de la représentation des femmes sur un pied d'égalité avec les hommes; du renforcement des capacités; du contrôle; de l'évaluation, du suivi et de l'établissement de rapports; et de la création de connaissances et de leur gestion. Son introduction l'an prochain permettra de déterminer son efficacité. ONU-Femmes aidera dans la mesure du possible les entités des Nations Unies dans leurs efforts pour le mettre en œuvre.

16. ONU-Femmes, qui assume la présidence et le secrétariat du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, joue un rôle clef dans la promotion et la défense des vues et mesures coordonnées des organismes des Nations Unies et une meilleure intégration des questions d'égalité des sexes dans tous les politiques et programmes. Les entités des Nations Unies ont fait une déclaration commune sur l'autonomisation des femmes rurales à la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-sixième session. L'Équipe spéciale du Réseau sur les femmes en milieu rural a préparé un feuillet d'information sur les femmes rurales et les objectifs du Millénaire pour le développement, avec des données, des faits et des exemples de bonne pratique pour informer les débats de la Commission¹.

17. ONU-Femmes a collaboré avec d'autres mécanismes interinstitutions dirigés ou constitués par des entités des Nations Unies pour renforcer leur capacité de prise en compte des questions d'égalité des sexes dans leurs mandats. Elle s'est par exemple employée à ce que l'Organisation des Nations Unies mette l'accent sur les questions d'égalité des sexes au quatrième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide au développement, qui s'est tenu à Busan (République de Corée), du 29 novembre au 1^{er} décembre 2011, et lors du processus ultérieur qui devait aboutir à la définition d'un cadre de suivi mondial, en plus du Partenariat de Busan pour une coopération efficace au service du développement.

18. Conformément au paragraphe de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, ONU-Femmes mène des activités à l'échelle nationale dans le cadre du système des coordonnateurs résidents et elle joue un rôle de chef de file pour améliorer la coordination des efforts déployés en ce qui concerne l'égalité des sexes. ONU-Femmes préside ou copréside des groupes thématiques sur l'égalité des sexes dans 45 pays et a contribué à l'établissement de plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement dans une vingtaine de pays. L'Entité est aussi dotée de bureaux dans les huit pays où l'initiative « Unis dans l'action » a été lancée à titre pilote et elle collabore étroitement avec les coordonnateurs résidents et les équipes de pays des Nations Unies.

19. Sa participation à des programmes conjoints avec des organismes partenaires à l'échelle nationale a offert à ONU-Femmes l'occasion de promouvoir l'égalité des sexes. L'Entité participe actuellement à 106 programmes de ce type couvrant des domaines clefs, comme la lutte contre la violence à l'égard des femmes, l'amélioration de la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les activités de planification nationales, l'autonomisation économique des femmes et la prévention des conflits et la cohésion sociale.

¹ Voir www.un.org/womenwatch/feature/ruralwomen/documents/En-Rural-Women-MDGs-web.pdf.

20. ONU-Femmes a également élargi et renforcé ses partenariats avec les diverses entités des Nations Unies pour promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. En décembre 2011, les Directeurs exécutifs du Fonds des Nations Unies pour la population et d'ONU-Femmes ont envoyé une lettre conjointe aux représentants hors siège dans laquelle ils réaffirmaient l'attachement des deux organisations aux programmes de promotion de l'égalité des sexes dans le cadre de leurs mandats et domaines de compétence respectifs. En mai 2012, l'Entité et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ont signé une lettre de coopération dans laquelle elles s'engageaient à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

21. En 2012, ONU-Femmes a rejoint les autres membres de l'Initiative H4 Plus : le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque mondiale et le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida. Ce groupe fournit un soutien coordonné et harmonisé en vue de l'application de la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants, en apportant un soutien collectif aux pays qui connaissent les taux de mortalité maternelle, néonatale et infantile les plus hauts et en s'employant à accélérer le rythme des progrès accomplis pour sauver les vies et améliorer la santé des femmes et des nouveau-nés, et, ce faisant, faire en sorte que les objectifs du Millénaire pour le développement soient atteints. Le rôle d'ONU-Femmes est avant tout un rôle de sensibilisation pour que l'on s'attaque aux causes profondes de la mortalité maternelle.

22. ONU-Femmes a continué de coordonner l'exécution de la campagne du Secrétaire général intitulée « Tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », en s'efforçant notamment de mettre en œuvre des stratégies et des activités à l'échelle mondiale, régionale et nationale, en étroite collaboration avec les membres du groupe de travail chargé de la campagne par le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes. D'après les résultats d'une enquête sur les activités menées dans le cadre de cette campagne, en particulier à l'échelle nationale, les organismes des Nations Unies suivent une approche commune cohérente pour prévenir et éliminer toutes les formes de violence à l'encontre des femmes et des filles. De nombreux coordonnateurs résidents des Nations Unies amènent désormais leurs équipes de pays à concevoir des programmes et activités conjoints pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la campagne.

23. ONU-Femmes a également élargi ses partenariats interinstitutions à l'échelle régionale. Par exemple, en Amérique latine et dans les Caraïbes, ONU-Femmes collabore avec la FAO et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes pour mener des études de cas et faire des recommandations pratiques permettant d'autonomiser les femmes dans les zones rurales.

C. Interaction avec la société civile et les autres parties prenantes

24. Au cours de l'année écoulée, ONU-Femmes a mené davantage de consultations et renforcé ses partenariats avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile pour atteindre les objectifs

communs de la promotion des droits de l'homme, de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

25. Après des consultations poussées avec les réseaux de la société civile, qui ont proposé des candidats, la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes a nommé en avril 2012 un groupe consultatif mondial de la société civile, offrant un espace de dialogue et de participation soutenue et structurée aux responsables de la société civile pour faire avancer les objectifs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Les 21 membres de ce groupe sont des responsables d'organisations locales, rurales ou communautaires et d'organisations autochtones, des universitaires, des militants et des responsables de sexe masculin s'occupant des questions d'égalité des sexes et de droits de l'homme. Ils siégeront pour une durée de deux ans, par roulement.

26. Des groupes consultatifs de la société civile sont aussi constitués à l'échelle régionale et nationale selon les mêmes principes et avec le même type de composition. Le groupe consultatif pour l'Amérique latine et les Caraïbes a été créé en mai 2012 et le groupe pour le Pakistan, en juillet 2012.

27. La création du Groupe consultatif mondial de la société civile constitue le point d'orgue d'une année caractérisée par les efforts continus d'ONU-Femmes pour améliorer les consultations avec les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile, comme demandé par l'Assemblée générale au paragraphe 55 de sa résolution 64/289. L'Entité a continué d'encourager la participation de la société civile aux processus intergouvernementaux. Elle a encouragé les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social à participer pleinement aux débats de fond de la Commission de la condition de la femme à sa cinquante-sixième session. Au total, 2 084 représentants de 435 organisations non gouvernementales ont participé à cette session. Ils ont présenté 74 déclarations écrites, prononcé 12 déclarations lors du débat général et mené 27 interventions dans le cadre des groupes d'experts interactifs. ONU-Femmes s'est aussi efforcée de créer des possibilités d'interaction entre les membres du Bureau de la Commission et les représentants de la société civile, avant et pendant la session, pour améliorer l'échange de vues.

28. ONU-Femmes a également facilité la participation des organisations non gouvernementales aux travaux du Conseil d'administration. Les représentants de 24 organisations non gouvernementales ont ainsi pu assister aux trois dernières sessions (décembre 2011, janvier 2012 et mai/juin 2012), et plusieurs d'entre eux ont fait des déclarations sur des points de l'ordre du jour ayant trait au plan stratégique d'ONU-Femmes et à son application. Ils se sont félicités du renforcement des consultations et des partenariats avec ONU-Femmes, qui facilitait l'exécution du plan stratégique, ainsi que de l'amélioration de la coopération aux fins de la promotion de l'égalité des sexes à d'autres niveaux.

29. ONU-Femmes a aussi collaboré et coordonné plus étroitement ses activités avec les organismes des Nations Unies pour ce qui est des partenariats conclus avec la société civile. L'Entité participe désormais aux processus de coordination et d'échange de savoir avec la société civile des entités des Nations Unies, ce qui lui donnera de nouvelles occasions de tendre la main à la société civile sur des questions clés à l'ordre du jour mondial, comme les débats sur le programme de développement pour après 2015. ONU-Femmes a également rejoint le Groupe

d'appui interorganisations sur les questions autochtones, dans le cadre duquel elle s'efforcera d'appeler l'attention sur les questions d'égalité des sexes.

30. Pour accélérer le rythme des progrès accomplis sur la voie de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ONU-Femmes a forgé des partenariats avec de nombreuses parties prenantes, notamment les institutions universitaires, les médias et le monde des affaires. Des partenariats ont été créés avec plusieurs entreprises et groupes du secteur privé, tels qu'Avon, Coca-Cola, Johnson & Johnson et Tag Heuer. ONU-Femmes a, par exemple, entamé une collaboration avec Microsoft qui devrait lui permettre de recourir à l'informatique pour ses programmes d'autonomisation économique et politique des femmes, d'améliorer ses données et de contribuer aux campagnes de sensibilisation et de mobilisation.

D. L'Entité comme pôle de connaissances

31. ONU-Femmes constitue désormais un des pôles de connaissances mondial, grâce à ses activités de recherche, d'analyse et d'échange de données d'expérience et d'enseignements tirés au fil du temps en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans des domaines tels que la participation des femmes à la vie politique, l'autonomisation économique des femmes, le rôle des femmes dans la paix et la sécurité et la lutte contre la violence à l'égard des femmes. À cet égard, elle s'emploie aussi à recenser, mettre au point et diffuser des méthodologies, des instruments et des exemples de bonne pratique. L'Entité fournit à cet égard une analyse fondée sur les faits à l'appui des débats et du processus décisionnaire intergouvernementaux. Elle offre également des services techniques et consultatifs aux États Membres qui le souhaitent. Les travaux de recherche et d'analyse d'ONU-Femmes facilitent aussi ses activités de coordination.

32. Les travaux de recherche menés par ONU-Femmes sont informés par l'expérience qu'elle a acquise et les enseignements qu'elle a pu tirer de ses activités opérationnelles. Les exemples de bonne pratique en matière de promotion de l'égalité des sexes, ainsi que les lacunes et défis rencontrés, sont communiqués de manière plus systématique aux organes intergouvernementaux sous la forme de rapports, de bases de données et d'autres produits axés sur le savoir. On aura davantage recours à la communauté de pratique d'ONU-Femmes pour s'assurer que les activités opérationnelles de l'Entité et de ses partenaires au sein des organismes des Nations Unies peuvent informer les préparatifs des réunions intergouvernementales, comme la cinquante-septième session de la Commission de la condition de la femme et ses thèmes prioritaires et thèmes d'évaluation.

33. Le financement récent de l'initiative Faits et données sur l'égalité des sexes, ambitieux partenariat lancé avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU en collaboration avec la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques et les États Membres, viendra renforcer le rôle de l'Entité en tant que pôle de connaissances. Lancée dans six pays pilotes, cette initiative a pour objectif d'améliorer la qualité et la disponibilité des données ayant trait aux principaux indicateurs en matière d'égalité des sexes en ce qui concerne l'éducation, le patrimoine, l'emploi et la santé. Les pays pilotes pourront en bénéficier directement dans la mesure où cela permettra de mieux comprendre les lacunes et de formuler des politiques mieux informées.

34. Pendant la période à l'examen, des progrès ont été accomplis dans l'établissement du centre de formation d'ONU-Femmes à Saint-Domingue comme centre d'excellence des Nations Unies en ce qui concerne la formation aux questions d'égalité des sexes. Le centre a notamment pour objectifs à long terme de contribuer au développement de la composante formation de la stratégie d'ONU-Femmes concernant le renforcement des capacités, d'améliorer la coordination des activités avec les organismes des Nations Unies et avec les principaux partenaires internationaux pour faire respecter les droits des femmes et réaliser l'égalité des sexes; et de contribuer au renforcement de la capacité technique de l'Organisation des Nations Unies et de ses partenaires dans les domaines prioritaires.

35. Dans le cadre de son premier plan de travail annuel pour 2012, le centre entend asseoir ses fondations et mettre au point son premier programme de formation, en mettant l'accent sur les domaines prioritaires du plan stratégique d'ONU-Femmes comme la lutte contre la violence à l'égard des femmes, et en particulier sur la coordination des activités à l'échelle du système, notamment pour ce qui est de l'exécution du plan d'action et de la création d'un module de formation de base sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le centre offrira ses services aux responsables gouvernementaux, aux représentants de la société civile et au personnel des Nations Unies.

36. Les nouveaux systèmes intranet et extranet permettent de diffuser l'information aussi bien en interne qu'avec les organismes partenaires des Nations Unies. Plusieurs communautés de pratique ont été créées pour échanger des données et pour promouvoir, partager et compiler des exemples de pratiques recommandables, dont une à l'intention du Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes et une autre pour le personnel d'ONU-Femmes au siège et sur le terrain sur les activités ayant trait au programme de développement pour après 2015. D'autres communautés de pratique doivent suivre, notamment sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes, ce qui devrait renforcer le Centre virtuel de savoir sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et améliorer l'accès à la base de données du Secrétaire général sur la violence contre les femmes.

37. Pour encourager la collaboration et l'échange d'information, ONU-Femmes a créé une plate-forme de gestion des savoirs (intranet et extranet) qui est pleinement opérationnelle et d'ores et déjà largement utilisée au siège. Elle devrait être étendue aux bureaux extérieurs au deuxième semestre de 2012. Cette plate-forme doit faciliter l'accès aux interlocuteurs les plus qualifiés, ainsi qu'aux données et connaissances pertinentes au moment opportun; consolider la base de connaissances d'ONU-Femmes et permettre l'instauration de partenariats par de nouvelles voies d'échange, de collaboration et d'influence; et améliorer la communication et les résultats obtenus. Elle permet la collecte et la présentation de contenus, d'espaces et de réseaux en rapport aux domaines d'activité de l'Entité; offre des espaces de collaboration flexibles (en interne ou avec des partenaires extérieurs); et permet d'obtenir des ressources personnalisées grâce à des alertes sur mots clefs, à la constitution de réseaux entre collègues et à l'établissement de profils.

38. La fonctionnalité de la plate-forme s'étend à l'heure actuelle à la gestion de contenus (en ce qui concerne par exemple les fichiers, les autorisations, les versions de documents et la possibilité de se connecter en dehors du lieu de travail), aux fonctions de recherche et de récupération de l'information (par exemple moteur de recherche et balisage), à la constitution de réseaux et à la communication (par

exemple annonces et forums) et à la productivité (calendrier, contact, gestion, registre électronique et flux de travail automatisés). La plate-forme suit des modèles normalisés pour que tous aient la même expérience et pour faciliter son extension à l'ensemble de l'Entité. Elle est facile d'utilisation, configurable par les coordonnateurs et intégrée à Microsoft Office.

E. Communication avec l'extérieur

39. Pendant l'année écoulée, ONU-Femmes s'est employée à améliorer sa communication avec l'extérieur pour que ses efforts de mobilisation sur les questions d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes portent davantage de fruits. L'Entité a étendu ses contacts réguliers avec les médias à plus de 1 600 organes dans le monde entier. Sa présence en ligne a triplé en 2011, avec plus de 220 000 visites par mois, et plus de 300 000 personnes la suivent sur les réseaux sociaux. L'accent a notamment été mis sur le renforcement de la collaboration et de la coordination des activités entre le siège d'ONU-Femmes et ses bureaux extérieurs pour que ses efforts aient une portée plus large à l'échelle nationale.

40. Grâce à ces initiatives d'ONU-Femmes, la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme et la Journée internationale de la femme en 2012 ont bénéficié d'une large couverture médiatique. Le message de la Secrétaire générale adjointe et Directrice exécutive d'ONU-Femmes à l'occasion de la Journée internationale de la femme en 2012 a été repris ou cité par plus de 800 médias. Par ailleurs, pour la première fois, l'Entité a fait fond sur les réseaux sociaux pour assurer la couverture de la session grâce à un compte Twitter. Chaque jour, la balise « #CSW56 » a généré en moyenne 5 millions d'impressions et été suivie par plus de 2 millions de personnes. Sur Facebook, les messages concernant la Commission ont été lus par plus de 130 000 personnes.

41. Ces efforts mondiaux sont de plus en plus souvent complétés par l'expansion stratégique des partenariats avec les médias à l'échelle régionale et nationale. Par exemple, dans la région andine, ONU-Femmes travaille avec 40 organes de presse, de télévision et de radio pour braquer davantage les projecteurs sur les questions d'égalité des sexes. L'Entité a parrainé des spots de télévision et de radio à l'intention des électeurs égyptiens, qui ont été largement diffusés sur les chaînes nationales.

42. ONU-Femmes collabore également avec ses partenaires pour faire œuvre de sensibilisation en ce qui concerne les domaines thématiques prioritaires. Par exemple, dans le cadre de sa plate-forme de mobilisation sociale « Dites non – tous unis pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes », l'Entité a forgé un partenariat avec l'Association mondiale des guides et des éclaireuses pour mettre au point un programme informel de formation sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Des campagnes ont aussi été lancées dans les Caraïbes et en Asie du Sud pour mobiliser les artistes et les jeunes afin de porter un coup d'arrêt à la violence contre les femmes.

Participation d'ONU-Femmes au processus de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable

La participation d'ONU-Femmes aux préparatifs et au déroulement de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro du 20 au 22 juin 2012, montre bien l'efficacité de toutes ses fonctions conjuguées, dans le cadre des processus intergouvernementaux, pour obtenir des résultats en matière d'égalité des sexes.

Grâce à sa fonction d'appui normatif, ONU-Femmes a obtenu que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes soient reconnues comme des priorités fondamentales dans « L'avenir que nous voulons », le titre du document final de la Conférence, qui a été approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 66/288, et tout au long duquel il est fait référence aux questions d'égalité des sexes. L'accent y est mis sur le rôle crucial que peuvent jouer les femmes, notamment en dirigeant le processus de développement durable sous ses trois aspects : économique, social et environnemental.

Dans le cadre du processus qui a abouti à la Conférence, ONU-Femmes, en véritable pôle de connaissances, a pu défendre la poursuite de l'objectif de l'égalité des sexes, la promotion des droits des femmes et leur pleine implication dans le développement durable. L'Entité a notamment apporté une contribution de fond au projet de document final.

Forte de son rôle en matière de coordination, ONU-Femmes a participé fructueusement au Conseil des chefs de secrétariat et obtenu qu'il soit largement fait référence à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans deux déclarations conjointes à la Conférence, publiées en octobre 2011 et en avril 2012. L'Entité a également collaboré avec le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes pour assurer la cohérence, au sein des organismes des Nations Unies, des activités de plaidoyer en faveur de l'égalité des sexes dans le contexte du développement durable. Les messages qui ont été rédigés à cette occasion, nourris des avantages comparatifs des organisations participantes dans les différents secteurs, ont été diffusés aux États Membres et aux autres parties prenantes.

Des activités de sensibilisation ont été menées pour mobiliser les parties prenantes et faire comprendre l'importance de la promotion de l'égalité des sexes dans le contexte du développement durable. ONU-Femmes a collaboré efficacement avec les organisations de la société civile, en particulier avec le grand groupe des femmes, tout au long du processus de négociation pour qu'il soit davantage fait référence aux questions d'égalité des sexes dans le document final. L'Entité a facilité la participation des organisations locales et des organisations de la société civile à la phase préparatoire, en plus de mobiliser des ressources pour permettre la participation d'une trentaine de représentantes de la société civile à la Conférence proprement dite.

Lors de la Conférence, ONU-Femmes a réuni les représentants des gouvernements, de la société civile, des organismes des Nations Unies et du secteur privé pour deux réunions importantes organisées en marge de la Conférence, intitulées « Forum des dirigeants » et « Sommet des dirigeantes sur l'avenir souhaité par les femmes ». Ce sommet a offert un espace de débat sur les questions d'égalité des sexes, l'autonomisation des femmes et le développement durable, et a vu l'accent mis sur des politiques permettant d'améliorer la vie des femmes en luttant contre la pauvreté, en faisant en sorte qu'elles aient davantage de possibilités économiques et en les protégeant des effets néfastes des problèmes de santé et problèmes environnementaux. Six femmes chefs d'État et de gouvernement ont alors signé un appel à l'action, dans lequel elles priaient les gouvernements, la société civile et le secteur privé d'accorder la priorité à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes dans le programme de développement durable.

Au moyen de nombreuses communications publiques, ONU-Femmes a diffusé ses grands messages, en mettant l'accent sur l'importance centrale de l'égalité des sexes pour le développement durable. Elle s'est appuyée à cet effet sur les médias, les réseaux sociaux et Internet. En faisant appel aux grands médias internationaux, elle a pu répercuter ses messages des milliers de fois dans au moins 84 pays du monde entier. Plus de 1 500 tweets lancés par 500 abonnés ont donné lieu à 36 millions d'impressions et permis d'atteindre 5 millions d'utilisateurs. Le 13 juin, une discussion en direct sur Twitter sur les femmes et le développement durable, sous la balise « #AskUNWomen » a permis de toucher 3,3 millions de personnes. Une centaine de nouvelles et d'articles de fond multimédias ont été affichés sur une section du site Web d'ONU-Femmes prévue spécialement à cet effet pour informer le public dans les délais voulus. Le site Web a connu une augmentation de 12 % de son nombre de visiteurs pendant la Conférence.

L'Entité a intégré ses expériences opérationnelles à sa contribution au processus de la Conférence sous tous ses aspects et elle participera activement à son suivi et à l'application de son document final. Les données d'expérience et exemples de bonne pratique pour ce qui est des principaux domaines d'activité d'ONU-Femmes, en particulier en rapport à l'autonomisation économique des femmes et au rôle qu'elles peuvent jouer à des postes de responsabilité, sont venus enrichir l'analyse des liens entre égalité des sexes et développement durable. À l'occasion de la fin de la Conférence, ONU-Femmes a désigné plusieurs de ses programmes déjà en cours ou projets de programmes comme forme d'engagements volontaires* en contribution à l'application du programme de développement durable. Il s'agit notamment du programme conjoint d'ONU-Femmes, de la FAO, du Fonds international pour le développement agricole et du PAM visant à accélérer le rythme des progrès sur la voie de l'autonomisation économique des femmes rurales; du partenariat conclu entre ONU-Femmes, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Bureau d'appui à la consolidation de la paix sur la participation des femmes à la gestion des ressources naturelles; du projet de création d'un portail de connaissances

d'ONU-Femmes sur l'autonomisation économique des femmes et des programmes ayant trait à la réduction des risques de catastrophe et à l'atténuation des effets des changements climatiques au Bangladesh, en Chine, au Pakistan et dans les îles du Pacifique.

* Le secrétariat de la Conférence a ouvert un registre en ligne de tous les engagements volontaires pris par les parties concernées – les grands groupes, les organismes des Nations Unies et les États Membres – pour faire progresser le programme de développement durable. Dans le document final, le Secrétaire général était invité à compiler les engagements volontaires dans un registre sur Internet afin de les rendre publics et dans un souci de transparence. Voir www.uncsd2012.org/allcommitments.html.

III. Gouvernance de l'Entité

43. Pendant la période considérée, la structure de gouvernance prévue par l'Assemblée générale au paragraphe 57 de sa résolution 64/289 a continué de donner à l'Entité des directives normatives et opérationnelles efficaces. Les États Membres ont participé très activement et aux plus hauts niveaux aux travaux de la Commission de la condition de la femme et du Conseil d'administration d'ONU-Femmes. Si la question de la relation de travail entre la Commission et le Conseil d'administration fait toujours l'objet d'échanges informels entre délégations, le Conseil économique et social doit prendre une décision officielle à ce sujet, conformément au paragraphe 67 b) de la résolution 64/289.

A. Conseil d'administration

44. Depuis l'achèvement du précédent rapport, le Conseil d'administration a pris plusieurs grandes décisions qui ont renforcé la capacité de l'Entité d'aider les États Membres qui le souhaitent. Son approbation, par sa décision 2011/5, de l'ouverture d'un crédit d'un montant brut de 140,8 millions de dollars des États-Unis au titre du budget institutionnel pour l'exercice biennal 2012-2013, a fourni les ressources nécessaires à l'application du plan stratégique pour 2011-2013. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2012, du 29 mai au 1^{er} juin, en particulier celles concernant la mise en œuvre du plan stratégique 2011-2013 (décision 2012/2) et la structure régionale d'ONU-Femmes (décision 2012/4), sont venues donner de nouvelles directives et renforcer la base des activités opérationnelles et de l'efficacité d'ONU-Femmes.

45. Le Conseil d'administration a participé pour la deuxième fois à la réunion conjointe des conseils d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du FNUAP, du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), de l'UNICEF, d'ONU-Femmes et du PAM, qui s'est tenue les 30 et 31 janvier 2012. Les membres du Bureau du Conseil d'administration ont participé à des visites conjointes des membres des conseils d'administration sur le terrain, à Djibouti, du 18 au 22 mars 2012, et en Éthiopie, du 22 au 31 mars 2012. Ces visites avaient pour objectif d'étudier le mode de fonctionnement des équipes de pays des Nations Unies et la coordination de leurs activités et d'examiner le soutien apporté par l'Organisation des Nations Unies aux priorités

gouvernementales dans le cadre des activités humanitaires et de développement. Djibouti, un des pays les moins avancés au monde, a été retenu en raison de ses efforts pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement malgré les défis rencontrés sur le plan humanitaire et en matière de développement, qu'il s'agisse de la sécurité alimentaire, des changements climatiques, de l'environnement, de l'énergie ou des ressources en eau. Dans le cas de l'Éthiopie, l'interaction entre les organismes des Nations Unies et le Gouvernement et les autres partenaires de développement a également été étudiée.

B. Commission de la condition de la femme

46. ONU-Femmes a profité du processus préparatoire de la cinquante-sixième session de la Commission de la condition de la femme (27 février-9 mars 2012, avec une réunion supplémentaire le 15 mars pour achever les travaux de la session) pour renforcer la cohérence et les liens entre son rôle de soutien normatif et ses activités opérationnelles sur le terrain. L'expérience, l'expertise et les exemples de bonne pratique de ses bureaux extérieurs ont été véhiculés dans l'analyse présentée à la Commission, en particulier en ce qui concerne les thèmes prioritaires et thèmes d'évaluation. Ces efforts ont aussi permis d'élargir la capacité d'ONU-Femmes d'offrir des conseils techniques et thématiques sur l'application des normes mondiales en matière d'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. ONU-Femmes a appuyé la session de la Commission sous tous ses aspects, y compris le débat général, une table ronde de haut niveau et six tables rondes interactives. La Commission a adopté six résolutions et une décision.

47. ONU-Femmes s'occupe avec le plus grand soin des préparatifs en vue de la cinquante-septième session, notamment en mobilisant davantage les bureaux extérieurs et les États Membres, les entités des Nations Unies et les organisations de la société civile. Lors de cette session, la Commission examinera son thème prioritaire, l'élimination et la prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles, et le thème de l'évaluation, à savoir le partage, dans des conditions d'égalité, des responsabilités entre les femmes et les hommes, y compris en ce qui a trait aux soins dispensés dans le contexte du VIH/sida. Elle envisagera la possibilité de procéder, en 2015, à un examen et à une évaluation de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, et définira les thèmes prioritaires de ses sessions futures.

C. Relation de travail entre la Commission de la condition de la femme et le Conseil d'administration de l'Entité

48. Dans sa résolution 64/289, soulignant qu'il fallait créer des mécanismes concrets d'établissement des rapports, qui soient axés sur les résultats, et assurer la cohérence, la cohésion et la coordination entre les aspects normatifs et opérationnels de l'activité d'ONU-Femmes, l'Assemblée générale a demandé à la Commission de la condition de la femme et au Conseil d'administration de l'Entité de collaborer étroitement en vue de donner des conseils et des orientations cohérents dans leur domaine de compétence. Elle a également prié le Conseil économique et social d'établir des liens adéquats et concrets entre la Commission et le Conseil d'administration pour que les orientations générales données par la Commission

concordent avec les stratégies et activités opérationnelles approuvées par le Conseil d'administration.

49. Ce processus a été engagé par les organes intergouvernementaux concernés en janvier 2011, lorsque le Président du Conseil économique et social a tenu une réunion informelle du bureau du Conseil avec ceux de la Commission et du Conseil d'administration, en présence de la Secrétaire générale adjointe/Directrice exécutive d'ONU-Femmes. Par la suite, des échanges de vues ont eu lieu au sein des bureaux de la Commission et du Conseil d'administration, entre eux, et entre le Bureau du Conseil économique et social et les responsables de la Commission et du Conseil d'administration. À sa session de fond, en juillet 2012, le Conseil devrait prendre des mesures supplémentaires pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale.

IV. Administration et ressources humaines

50. L'Entité est pleinement opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2011, puisque toutes les mesures de transition prévues aux paragraphes 81 à 88 de la résolution 64/289 ont été respectées. Elle a déménagé dans ses nouveaux locaux à New York (à l'adresse 220 East 42nd Street) au mois de novembre 2011, bien qu'une petite partie de ses effectifs reste dans d'autres bureaux jusqu'à l'échéance du bail en cours. Le regroupement dans de mêmes locaux de tous les personnels des quatre entités constituantes a permis de renforcer l'esprit d'équipe en vue de la bonne application du mandat confié à l'Entité par l'Assemblée générale.

51. Le bon fonctionnement d'ONU-Femmes est facilité par une infrastructure informatique uniforme pour tout le personnel. Le matériel dépassé a été remplacé dans l'ensemble de l'Entité et les logiciels ont été actualisés. ONU-Femmes entreprend désormais de réaligner ses systèmes centraux et ses sites Web. Une plateforme a été créée pour les visioconférences avec les bureaux extérieurs en faisant fond sur l'infrastructure existante.

52. De nouveaux progrès ont été accomplis pour renforcer les ressources humaines à ONU-Femmes depuis l'achèvement du précédent rapport intérimaire. Tous les membres de l'équipe de direction ont été nommés en juin 2011 et ont pris leurs fonctions respectives en septembre 2011 au plus tard. Compte tenu du regroupement des quatre composantes dans ONU-Femmes et de l'alignement des postes au siège, une procédure de sélection par concours en deux temps a été ouverte aux candidats internes et externes pour pourvoir les postes ne correspondant pas aux anciens postes, les postes nouveaux, les postes vacants et les postes clefs du Siège (voir A/66/120, par. 44 à 46). Depuis lors, la gestion stratégique des ressources humaines est restée une priorité et de nouveaux progrès ont été accomplis pour renforcer les ressources humaines à ONU-Femmes et régler les problèmes hérités des entités précédentes concernant les types de contrats et notamment le recours excessif aux contrats à court terme pour des fonctions à temps plein. Les résultats du processus de sélection interne par concours ont été annoncés au mois d'août 2011, et 29 des 39 postes ont été pourvus par des candidats internes. En 2011, des procédures de recrutement ont été finalisées pour 114 postes et engagées pour 57 postes. Les femmes représentent 80 % des effectifs d'ONU-Femmes.

53. Le processus de consolidation des postes sur le terrain a été lancé à la mi-2011. Les capacités des bureaux extérieurs situés dans 33 pays et régions ont été

renforcées à la suite d'une évaluation des moyens nécessaires sur le terrain menée au début de 2011 et conformément au plan stratégique d'ONU-Femmes. Le processus de reconfiguration des structures régionales de l'Entité a été lancé à la fin de 2011 et sera mené à bien en 2012 et 2013, la structure d'ONU-Femmes prenant ainsi sa forme définitive.

54. ONU-Femmes a commandé une étude des différentes options concernant sa structure régionale, fondée notamment sur les enseignements tirés de l'expérience d'autres organisations, appartenant ou non au système des Nations Unies, dans l'optique de pouvoir mieux aider les États Membres et de tirer parti le plus possible du système des Nations Unies afin de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, au moyen de consultations avec les États Membres, les partenaires de la société civile, les organismes des Nations Unies et le personnel d'ONU-Femmes.

55. La nouvelle structure régionale adoptée, qui s'inscrit dans le cadre général des efforts visant à mieux répondre aux besoins des femmes et des filles, transfère le pouvoir de décision ainsi que l'appui en matière de politiques, de programmes et d'opérations à des centres régionaux et à un petit nombre de bureaux multipays, et met ONU-Femmes dans la meilleure position possible pour concrétiser sa vision et résoudre ses problèmes structurels internes, notamment ses lenteurs procédurales, en simplifiant et en abrégant les dispositifs de contrôle et processus décisionnaires à l'appui des bureaux de pays. La nouvelle structure permettra aussi aux hauts responsables sur le terrain de prendre des décisions stratégiques en tenant compte des priorités nationales et régionales et en coopérant efficacement avec les organismes des Nations Unies. Un plan de gestion du changement, destiné à guider ONU-Femmes au cours de cette phase de renouvellement de la structure régionale, est en cours d'élaboration.

56. ONU-Femmes a continué d'investir dans l'amélioration de la cohésion de ses effectifs et la multiplication des possibilités de formation pour combler les écarts de capacités au sein du système. Une retraite à l'intention des directeurs et chefs de service au début de 2012 a permis de réunir du personnel du siège et des bureaux extérieurs, de renforcer l'esprit d'équipe en resserrant les liens entre les différents lieux d'affectation et entre les fonctions normatives, opérationnelles et de coordination, et d'identifier des mesures spécifiques pour améliorer l'organisation. Des initiatives de formation et de perfectionnement du personnel ont été prises dans des domaines comme l'analyse des besoins de formation, la gestion opérationnelle, la planification et l'évaluation des tâches et l'application des politiques pour le bien-être au travail et la conciliation de la vie professionnelle et de la vie personnelle.

57. Depuis le mois de juin 2011, des mesures ont été prises pour que le personnel d'ONU-Femmes soit correctement représenté dans le cadre d'un processus transparent et participatif. Des réunions entre l'Administration et les fonctionnaires et des réunions casse-croûte avec les représentants du Syndicat du personnel de l'Organisation des Nations Unies et du Conseil du personnel du PNUD/FNUAP et de l'UNOPS ont permis à tous les membres du personnel intéressés de s'informer et de discuter des options envisageables. Ces réunions ont été complétées par la mise à disposition de ressources en ligne. Le processus devrait être achevé à la fin de 2012 avec l'adoption d'une décision finale concernant la meilleure option à retenir pour la représentation du personnel, tant au siège que sur le terrain.

V. Financement

A. Ressources ordinaires

58. Dans sa résolution 66/246, l'Assemblée générale a approuvé le projet de budget-programme d'ONU-Femmes pour l'exercice biennal 2012-2013 [A/66/6 (Sect. 17)], qui avait été établi en conformité avec le Règlement et les règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation (ST/SGB/2000/8). L'Assemblée a en particulier approuvé la création de deux postes pour l'appui au programme : un poste de fonctionnaire d'administration et un poste de fonctionnaire du budget et des finances.

59. Conformément à la demande faite par l'Assemblée générale dans sa résolution 65/259, davantage d'informations sur les mécanismes normatifs intergouvernementaux mis en place par ONU-Femmes en vue de l'exécution de son mandat, comme indiqué au paragraphe 75 de la résolution 64/289, seront fournies dans le projet de budget-programme pour 2014-2015, en faisant fond sur l'expérience acquise par ONU-Femmes, depuis qu'elle est devenue pleinement opérationnelle au mois de janvier 2011, pour trouver les moyens les plus efficaces de s'acquitter de ses mandats et fonctions et de répondre à l'évolution des besoins.

60. L'Assemblée générale ayant approuvé la formule de la dotation globale pour la part des dépenses d'ONU-Femmes imputables au budget ordinaire, cette modalité continue d'être appliquée avec succès. Depuis que la Division du budget et de la planification des programmes du Secrétariat a émis un avis d'attribution de crédits d'un montant de 6 957 100 dollars, ONU-Femmes a systématiquement reçu les ressources approuvées de la trésorerie, ce qui lui permet de s'acquitter comme il se doit des dépenses qu'elle engage. À la fin de le 2011, ONU-Femmes a indiqué que le montant de ses dépenses était de 6 113 565 dollars, soit un solde de 843 535 dollars par rapport aux crédits ouverts, qui a depuis été récupéré par transfert sur le budget de 2012.

B. Contributions volontaires

61. Par sa décision 2011/5, le Conseil d'administration a approuvé le budget institutionnel de l'Entité pour l'exercice biennal pour un montant de 140,8 millions de dollars. Ces ressources sous-tendent l'application du plan stratégique, qui a été approuvé par le Conseil d'administration dans sa décision 2011/3. Elles permettront à l'Entité d'obtenir des résultats en développant une expertise technique de qualité, en tirant parti des ressources, en nouant des partenariats, en offrant ses services en matière de connaissances, de sensibilisation et d'influence et en œuvrant au renforcement des capacités et, par conséquent, de contribuer à changer la vie des femmes et des filles sur le terrain. Elles favorisent le renforcement de la capacité d'ONU-Femmes d'aider les pays à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes. Elles permettront aussi à ONU-Femmes d'étendre progressivement son appui à 21 pays supplémentaires en 2012-2013 et de renforcer ses moyens d'action dans les 17 pays au titre desquels son conseil d'administration lui avait octroyé des ressources budgétaires institutionnelles pour 2011. Un certain renforcement de la capacité du siège doit permettre essentiellement de remédier aux lacunes observées en ce qui concerne les

fonctions institutionnelles de base et de soutenir les priorités programmatiques du plan stratégique.

62. Le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Entité (UNW/2011/5/Rev.1) sont entrés en vigueur le 8 avril 2011, après leur adoption par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes dans sa décision 2011/2. Dans sa décision 2012/3, le Conseil d'administration a approuvé les propositions de modification du règlement financier et les recommandations du Comité consultatif et pris note des règles de gestion financières telles que modifiées conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et à la nouvelle classification des coûts dans le budget intégré.

63. Le rendement des ressources mobilisées s'est amélioré en 2011. La mise en place de la nouvelle stratégie de mobilisation des ressources, notamment auprès du secteur privé, et la nouvelle analyse de la rentabilité des contributions à l'Entité ont entraîné un accroissement des contributions aux ressources de base et davantage de donateurs ont fait passer leur soutien de base à 10 millions de dollars ou plus et les donateurs non traditionnels ont également accru leur soutien. En outre, le nombre de donateurs gouvernementaux au cours de l'année est passé de 107 à 116.

64. Les ressources de base se sont accrues de 60 %, passant de 78 millions de dollars en 2010 à 125 millions en 2011, ce qui a reflété l'importance accordée par les donateurs aux activités et au mandat d'ONU-Femmes, en dépit des difficultés financières mondiales. S'agissant des ressources autres que les ressources de base, 103 millions de dollars ont été reçus en 2011, soit 6 millions de plus qu'en 2010 (un accroissement de 6 %), y compris des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes et au Fonds pour l'égalité des sexes. Les ressources de base et autres ressources combinées sont toutefois restées en deçà des objectifs précédemment fixés. En particulier, les objectifs de 500 millions de dollars figurant dans la proposition détaillée du Secrétaire général pour 2012 et 2013 (A/64/588, par. 47) et le montant de 900 millions de dollars prévu pour 2012-2013 dans le précédent rapport intérimaire (A/66/120, par. 58) ont été revus à 700 millions de dollars pour l'exercice biennal.

65. Des donateurs relativement nouveaux comme le Gabon, l'Inde, l'Indonésie, le Nigéria et les Émirats arabes unis ont annoncé et versé des contributions substantielles, certaines d'entre elles de 1 million de dollars ou plus (dans le cas de l'Inde et des Émirats arabes unis). Plusieurs autres donateurs ont augmenté leur appui essentiel à ONU-Femmes : l'Espagne a contribué à hauteur de plus de 25 millions de dollars; la Norvège et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord pour quelque 15 millions de dollars; et l'Australie et le Canada pour près de 10 millions de dollars. Plusieurs États Membres ont augmenté de manière significative leurs contributions de fond, comme le Danemark, la Finlande, les Pays-Bas, la République de Corée, la Suède et la Suisse. Près d'un tiers des 116 États Membres qui ont contribué aux ressources de base ont fait des annonces pluriannuelles.

66. ONU-Femmes s'est efforcée de mobiliser davantage de ressources auprès de fondations, recevant des contributions à hauteur de 1 233 000 dollars en 2011, et a renforcé les capacités de ses 18 comités nationaux qui se sont faits plus actifs. À titre d'exemple, le comité australien a organisé 350 manifestations à l'occasion de la Journée internationale de la femme, les fonds collectés bénéficiant à des projets

menés par ONU-Femmes dans le Pacifique, et le comité des États-Unis a orchestré des marches pour mettre un terme à la violence contre les femmes, les dons étant reversés au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies à l'appui de la lutte contre la violence à l'égard des femmes. Le comité islandais a élargi sa « campagne de solidarité féminine », une campagne de dons mensuelle, pour mieux faire comprendre l'importance de l'égalité des sexes et mieux faire connaître ONU-Femmes tandis que le comité finlandais a mis en route un programme similaire. Les comités nationaux ont versé un montant global de 823 000 dollars en 2011 tout en demandant aux gouvernements d'accroître leurs propres contributions.

67. Plusieurs comités nationaux, notamment ceux de l'Australie, de l'Islande, du Japon, de Singapour et du Royaume-Uni, ont également forgé des partenariats avec des entreprises du secteur privé, et ceux de l'Australie, du Japon et de la Suisse se sont employés à diffuser les Principes d'autonomisation des femmes, obtenant de plusieurs entreprises qu'elles en deviennent des signataires.

68. Un registre en ligne, créé en application de la résolution 64/289 de l'Assemblée générale pour que les rapports sur le financement soient transparents et que les États Membres puissent les consulter facilement, recense les annonces de contribution et les contributions reçues².

VI. Résumé et conclusions

69. Les renseignements communiqués dans le présent rapport montrent bien que la résolution 64/289 de l'Assemblée générale offre une base solide à l'application du mandat de l'Entité. ONU-Femmes a entrepris de consolider son rôle de chef de file sans rencontrer de problèmes et les activités des organismes des Nations Unies sont mieux coordonnées et plus cohérentes. Les capacités institutionnelles et l'efficacité d'ONU-Femmes en tant qu'entité composite s'améliorent de jour en jour et les domaines dans lesquels des efforts complémentaires s'imposent ressortent plus clairement.

70. Les objectifs en matière de mobilisation des ressources pour 2011 n'ont toutefois pas été complètement atteints, ce qui reste préoccupant. Pour que l'objectif, revu à la baisse, de 700 millions de dollars pour l'exercice biennal soit atteint, il faudra que les donateurs accroissent sensiblement leur appui financier. Si ONU-Femmes veut pleinement s'acquitter de son mandat dans les années à venir, il sera essentiel que les donateurs lui fournissent un niveau de financement minimum à la hauteur des ambitions du mandat que lui a confié l'Assemblée générale.

71. ONU-Femmes fait de plus en plus le lien entre sa fonction d'appui normatif et son expérience opérationnelle et son expertise. Elle accordera la priorité à l'établissement d'un système solide pour pouvoir mieux promouvoir l'égalité des sexes à l'échelle nationale et répondre de manière plus systématique aux résultats des processus intergouvernementaux mondiaux.

72. ONU-Femmes redoublera d'efforts pour mieux faire comprendre son rôle à l'égard du système des Nations Unies lors des réunions de coordination et réunions interinstitutions. Si des progrès notables ont été accomplis pour améliorer la coopération à l'échelle du système, il convient que l'Entité consacre davantage

² Voir www.unwomen.org/wp-content/uploads/2012/06/Pledges_May_31_2012.pdf.

d'investissements et de capacités à son rôle de chef de file dans ces contextes et à l'appui technique qu'elle dispense aux partenaires des Nations Unies dans tous les secteurs, tant au siège que sur le terrain. Des efforts doivent notamment être concédés pour renforcer la présence d'ONU-Femmes sur le terrain afin que ses bureaux puissent participer pleinement aux mécanismes interinstitutions et dispositifs de coopération.

73. Si ONU-Femmes a renforcé ses ressources humaines, les écarts de capacités en son sein posent toujours problème. Le processus de prise de décisions excessivement centralisé, aggravé par l'insuffisance de la communication, continue de provoquer des retards et de se solder par d'importants coûts de transaction. Il s'agit là des priorités qu'il conviendra d'aborder en 2012 pour mettre en place les structures régionales et, de manière plus générale, pour améliorer l'efficacité de l'Entité.

74. Un nouveau rapport détaillé sur l'application des dispositions pertinentes de la résolution 64/289 sera présenté à l'Assemblée à sa soixante-huitième session, comme celle-ci l'avait demandé.